



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 5

- 5,1 "Si une personne commet un péché, en ce qu'adjurée par la voix d'un serment, quoique témoin d'un fait qu'elle a vu ou qu'elle connaît, elle ne le déclare point et se trouve ainsi chargée d'une faute;
- 5,2 ou si quelqu'un touche à quelque objet impur, soit au cadavre d'une bête sauvage immonde, soit à celui d'un animal domestique immonde, ou à celui d'un reptile immonde, et que, sans s'en apercevoir, il se trouve ainsi souillé et coupable;
- 5,3 ou s'il touche à une impureté humaine (quel que soit le degré de souillure qu'elle occasionne), et que, ne l'ayant pas su, il l'ait ensuite appris et soit devenu coupable;
- 5,4 ou si quelqu'un, par un serment échappé à ses lèvres, s'est imposé un acte pénible ou agréable, selon le serment que peut proférer un homme, mais qu'il l'ait oublié, et se soit ensuite reconnu coupable sur l'un de ces points,
- 5,5 dès qu'il sera ainsi en faute à cet égard, il devra confesser son péché.
- 5,6 Il offrira pour son délit au Seigneur, à cause du péché qu'il a commis, une femelle du menu bétail, brebis ou chèvre, comme expiatoire; et le pontife lui procurera l'expiation de son péché.
- 5,7 Que si ses moyens ne suffisent pas pour l'achat d'une menue bête, il offrira, pour la faute qu'il a commise, deux tourterelles ou deux jeunes colombes au Seigneur: l'une comme expiatoire, l'autre comme holocauste.
- 5,8 Il les présentera au pontife, qui offrira en premier lieu l'expiatoire: il lui rompra la tête à l'endroit de la nuque, mais sans la détacher,
- 5,9 puis fera jaillir du sang de l'expiatoire sur la paroi de l'autel; le reste du sang sera exprimé dans le réceptacle de l'autel. Ceci est un expiatoire.
- 5,10 Le second oiseau, il en fera un holocauste selon le rite. Ainsi le pontife lui obtiendra propitiation pour le péché qu'il a commis, et il lui sera pardonné.
- 5,11 Si ses moyens ne vont pas jusqu'à deux tourterelles ou deux jeunes colombes, il apportera comme offrande, pour son péché, un dixième d'èpha de fleur de farine à titre d'expiatoire; il n'y emploiera point d'huile et n'y mettra point d'encens, car c'est un expiatoire.
- 5,12 Il le présentera au pontife; le pontife en prendra une pleine poignée comme mémorial, et la fera fumer sur l'autel parmi les combustions du Seigneur: c'est un expiatoire.
- 5,13 Le pontife lui obtiendra propitiation du péché qu'il a commis sur l'un de ces chefs, et il lui sera pardonné. Le reste appartiendra au pontife, comme pour l'oblation."
- 5,14 L'Éternel parla ainsi à Moïse:
- 5,15 "Si quelqu'un commet une faute grave en détournant, par mégarde, un des objets consacrés au Seigneur, il offrira pour ce délit, au Seigneur, un bélier sans défaut, choisi dans le bétail, valant en argent deux sicles, au poids du sanctuaire, comme offrande délictive.
- 5,16 Quant au tort qu'il a fait au sanctuaire, il le réparera, ajoutera un cinquième en sus et le remettra au pontife; puis le pontife fera propitiation pour lui par le bélier délictif, et il lui sera pardonné.
- 5,17 Si un individu, commettant un péché, contrevient à une des défenses de l'Éternel, et que, incertain du délit, il soit sous le poids d'une faute,
- 5,18 il apportera au pontife un bélier sans défaut, choisi dans le bétail, selon l'évaluation de l'offrande délictive; le pontife lui obtiendra grâce pour l'erreur qu'il a commise et qu'il ignore, et il lui sera pardonné.
- 5,19 C'est une offrande délictive, l'homme étant coupable d'un délit envers l'Éternel."



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 5,20 L'Éternel parla ainsi à Moïse:
- 5,21 "Si un individu pèche et commet une faute grave envers le Seigneur, en déniait à son prochain un dépôt, ou une valeur remise en ses mains, ou un objet ravi, ou en détenant quelque chose à son prochain;
- 5,22 ou si, ayant trouvé un objet perdu, il le nie et a recours à un faux serment; enfin, pour un des méfaits quelconques dont l'homme peut se rendre coupable,
- 5,23 lorsqu'il aura ainsi péché et reconnu sa faute, il restituera la chose ravie, ou détenue par lui, ou le dépôt qui lui a été confié, ou l'objet perdu qu'il a trouvé.
- 5,24 De même, tout ce qu'il aurait nié sous un faux serment, il le paiera intégralement, et il y ajoutera le cinquième. Il devra le remettre à qui il appartient, du jour où il reconnaîtra sa faute.
- 5,25 Puis, il offrira pour son délit, à l'Éternel, un bélier sans défaut, choisi dans le bétail, selon le taux de l'offrande délictive, et qu'il remettra au pontife;
- 5,26 et le pontife lui fera trouver grâce devant l'Éternel, et il recevra son pardon pour celui de ces faits dont il se sera rendu coupable."



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions